



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret



Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense

Coentreprise de Transport d'Electricité

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 Levallois-Perret
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à conseil d'administration
Siège social : 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La
Défense
Capital de 5 497 100 euros - RCS Nanterre 775 726 417

Coentreprise de Transport d'Electricité

Société anonyme

4 rue Floréal 75017 Paris

RCS Paris 529 313 652

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Coentreprise de Transport d'Electricité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coentreprise de Transport d'Electricité (« CTE ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Notes 4.2.2 « Méthodes d'évaluation », 5.1 « Actif immobilisé » et 6.1 « Tableau des filiales et participations »

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Au 31 décembre 2025, la valeur nette des titres de participation de RTE S.A. s'élève à 8 200 millions d'euros. Comme indiqué dans la note 4.2.2 Méthodes d'évaluation, les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur comptable d'origine.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation est rapprochée d'une estimation à la valeur d'inventaire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.</p> <p>La valeur d'inventaire peut être estimée en prenant en compte plusieurs critères tels que la quote-part de la situation nette détenue, les perspectives de rentabilité et le potentiel économique de la filiale considérée.</p> <p>L'évaluation des titres de participation requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer et des hypothèses retenues pour estimer la valeur d'inventaire.</p> <p>Compte tenu de la quote-part que représentent les titres de participation au bilan (99%) et de la sensibilité aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; - obtenir le rapport du cabinet tiers indépendant concernant les simulations de la juste valeur de l'investissement dans CTE au 31 décembre 2025 pour estimer la valeur de réalisation des titres de CTE, et donc celle de RTE en ajustant de la valeur de l'endettement net de CTE ; - apprécier la cohérence des conclusions formulées par le rapport du cabinet tiers indépendant ; - analyser l'intégrité logique du modèle de valorisation et la cohérence des données d'entrée avec les hypothèses de la trajectoire de RTE ; - apprécier l'analyse multi-critères effectuée par la direction qui confirme la valeur retenue ; - apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Coentreprise de Transport d'Electricité par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2017 pour le cabinet Forvis Mazars SA et par les statuts de la société CTE (ex-C25) datant de décembre 2010 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 16^{ème}.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 19 février 2026

DocuSigned by:

A07F1AABFD374A1...

Mathieu Mougard

Associé

KPMG SA

Paris La Défense, le 19 février 2026

DocuSigned by:

62FA53A22655409...

Eric Jacquet

Associé

SOCIETE CTE

Société anonyme au capital de 2 700 009 248 euros.

Siège social : 4 rue Floréal 75017 PARIS

529 313 652 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

<u>1 - BILAN.....</u>	<u>3</u>
<u>1.1 BILAN ACTIF.....</u>	<u>4</u>
<u>1.2 BILAN PASSIF.....</u>	<u>5</u>
<u>2 - COMPTE DE RESULTAT.....</u>	<u>6</u>
<u>2.1 COMPTE DE RESULTAT.....</u>	<u>7</u>
<u>3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....</u>	<u>9</u>
<u>3.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....</u>	<u>10</u>
<u>4 - ANNEXES.....</u>	<u>11</u>
<u>4.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</u>	<u>12</u>
<u>4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</u>	<u>13</u>
<u>4.2.1 Principes comptables.....</u>	<u>13</u>
<u>4.2.2 Méthodes d'évaluation.....</u>	<u>13</u>
<u>5 - INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT.....</u>	<u>14</u>
<u>5.1 ACTIF IMMOBILISE.....</u>	<u>15</u>
<u>5.2 CREANCES ET COMPTES RATTACHES.....</u>	<u>15</u>
<u>5.3 DISPONIBILITES.....</u>	<u>15</u>
<u>5.4 CAPITAUX PROPRES.....</u>	<u>16</u>
<u>5.4.1 Capital Social.....</u>	<u>16</u>
<u>5.4.2 Acompte sur dividendes.....</u>	<u>16</u>
<u>5.4.3 Résultat de l'exercice.....</u>	<u>16</u>
<u>5.5 DETTES FINANCIERES.....</u>	<u>16</u>
<u>5.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES.....</u>	<u>17</u>
<u>5.7 CHIFFRE D'AFFAIRES.....</u>	<u>17</u>
<u>5.8 RESULTAT D'EXPLOITATION.....</u>	<u>17</u>
<u>5.9 RESULTAT FINANCIER.....</u>	<u>18</u>
<u>5.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL.....</u>	<u>18</u>
<u>5.11 IMPOT SUR LES BENEFICES.....</u>	<u>18</u>
<u>6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS.....</u>	<u>19</u>
<u>6.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....</u>	<u>20</u>
<u>6.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</u>	<u>21</u>
<u>6.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</u>	<u>21</u>
<u>6.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....</u>	<u>21</u>

1 - BILAN

1.1 BILAN ACTIF

(en euros)

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	8 200 000 000		8 200 000 000	8 200 000 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	8 200 000 000		8 200 000 000	8 200 000 000
Total Actif Immobilisé (III)	8 200 000 000		8 200 000 000	8 200 000 000
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	16 859 934		16 859 934	34 953 516
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	16 859 934		16 859 934	34 953 516
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres :				
Disponibilités	42 825 876		42 825 876	24 739 112
TOTAL Disponibilités	42 825 876		42 825 876	24 739 112
Total Actif Circulant (IV)	59 685 810		59 685 810	59 692 628
Frais d'émission d'emprunt (V)				
Prime de remboursement des obligations (VI)	25 781 800	15 819 584	9 962 216	12 035 680
Ecarts de conversion actif (VII)				
Total Général (I à VII)	8 285 467 610	15 819 584	8 269 648 026	8 271 728 308

1.2 BILAN PASSIF

(en euros)

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 2 700 009 248)	2 700 009 248	2 700 009 248
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 960 658 259	1 960 658 259
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	270 000 925	270 000 925
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	311 130 320	147 702 662
TOTAL Réserves	581 131 244	417 703 587
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	60 032 164	206 627 806
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 301 830 915	5 284 998 899
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 956 288 681	2 956 288 681
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières	2 956 288 681	2 956 288 681
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 092	314 397
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 355 338	30 126 331
TOTAL Dettes d'exploitation	11 528 430	30 440 728
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	2 967 817 111	2 986 729 409
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	8 269 648 026	8 271 728 308

2 - COMPTE DE RESULTAT

2.1 COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation des stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 170 194	3 403 923
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations et dépréciations d'exploitation	Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements		
		Dépréciations		
	Sur actif circulant :	Dépréciations		
		Pour risques et charges :	Dotations aux provisions	
Valeurs comptables des Immobilisations Incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			1 170 194	3 403 923
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-1 170 194	-3 403 923
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			102 791 620	249 927 591
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			328 111	13 180 711
Reprises sur provisions et dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			103 119 731	263 108 302
Dotations financières aux amortissements et provisions, dépréciations			2 073 464	2 223 125
Intérêts et charges assimilées			62 674 970	65 058 681
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			64 748 434	67 281 806
RÉSULTAT FINANCIER			38 371 297	195 826 496
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			37 201 103	192 422 573

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT (suite)		Exercice N	Exercice N-1
<i>Produits exceptionnels (VII)</i>			
<i>Charges exceptionnelles (VIII)</i>			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		-22 831 061	-14 205 233
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		103 119 731	263 108 302
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		43 087 567	56 480 496
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		60 032 164	206 627 806

3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

3.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en euros)</i>	2025	2024
Opérations d'exploitation :		
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	37 201 103	192 422 573
Amortissements, provisions et variations de juste valeur	2 073 464	2 223 125
Produits et charges financiers	62 346 859	51 877 970
Résultat de sortie des immobilisations		
Variation du besoin en fonds de roulement net	(141 276)	50 497
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	101 480 150	246 574 165
Frais financiers nets décaissés	(62 346 889)	(35 119 289)
Impôts sur le résultat payés (ou encaissés)	22 153 651	8 881 298
Versement suite à la décision de la Commission Européenne (1)		
Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles	61 286 912	220 336 174
Opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Variations d'actifs financiers		
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	0	0
Opérations de financement :		
Emissions d'emprunts	0	496 680 000
Remboursements d'emprunts	0	(500 000 000)
Dividendes versés	(43 200 148)	(237 600 813)
Subventions d'investissement		
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(43 200 148)	(240 920 813)
Produits financiers sur trésorerie et équivalents de trésorerie		
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	18 086 764	(20 584 639)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	24 739 112	45 323 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	42 825 876	24 739 112

4 - ANNEXES

Les comptes clos au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

La société CTE est une société anonyme (SA). Elle a été immatriculée au RCS de Paris le 15 avril 2011 et a déclaré commencer son activité en 2014.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et le détention des titres de la société RTE Réseau de Transport et d'Electricité, société anonyme dont le siège social est situé Immeuble WINDOW, 7C place du Dôme, 92073 PARIS LA DEFENSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258 ("RTE") ;

- et, généralement, de toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation et en stimuler le développement.

Le siège social de la société CTE est situé au 4 rue Floréal à Paris 75017.

4.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dividende reçu de RTE au titre de 2024

Le 13 juin 2025, RTE a versé à CTE un dividende de 102,8 M€ au titre de l'affectation du résultat 2024.

Distribution de réserves

Le 1er juillet 2025, conformément à la décision de son assemblée générale ordinaire du 4 juin 2025, CTE a procédé à une distribution de réserves en numéraire à ses actionnaires pour un total de 43,2 M€.

Paiement des coupons pour les tranches obligataires de maturité 2028, 2032 et 2036

- 18 M€ versés le 24 juillet 2025 au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 1 200 M€ au taux de 1,5 % et de maturité 2028,

- 25,9 M€ versés le 24 juillet 2025 au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 1 220 M€ au taux de 2,125 % et de maturité 2032.

- 18,75 M€ versés le 10 janvier 2025 au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 500 M€ au taux de 3,75 % et de maturité 2036.

Evolution de la notation de CTE par l'agence Standard&Poor's

Le 22 octobre 2025, l'agence S&P a abaissé la notation de CTE à BBB+/perspective stable, à la suite de la dégradation de la note de la France.

4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis pour la première fois en conformité avec le règlement ANC n° 2022 06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Le principal changement est la mise à jour des modèles des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4.2.2 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur comptable d'origine. La valeur d'inventaire des titres immobilisés est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette détenue (éventuellement retraitée), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale consolidée.

La méthode utilisée pour déterminer la Valeur Nette Comptable des titres sortis de l'actif est la méthode du FIFO.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

La méthode d'évaluation n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

5 - INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT

5.1 ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

Rubriques	€	31/12/2024	Augmentations	Diminution	31/12/2025
Participations		8 200 000 000			8 200 000 000
Créances rattachées à des participations					
Autre immobilisations financières					
Immobilisations financières brutes		8 200 000 000			8 200 000 000
Provisions					
Immobilisations financières nettes		8 200 000 000			8 200 000 000

Le tableau des filiales et participations est disponible au paragraphe 6.1 "Tableau des filiales et des participations".

5.2 CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Rubriques	€	31/12/2025	31/12/2024
Clients			
Factures à établir			
Clients et comptes rattachés - valeur brute			
Dépréciations sur clients et comptes rattachés			
Clients et comptes rattachés - valeur nette			
Avances et acomptes versés			
Charges constatées d'avance			
Autres créances		16 859 934	34 953 516
Autres créances et comptes de régularisation - brut		16 859 934	34 953 516
Amortissements et dépréciations sur autres créances			
Autres créances et comptes de régularisation - net		16 859 934	34 953 516
Créances et comptes rattachés - valeur nette		16 859 934	34 953 516

Les autres créances correspondent à la différence entre l'impôt sur les sociétés et les acomptes versés à l'Administration fiscale.

5.3 DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2025, les disponibilités présentent un montant de 42 825 876 €.

5.4 CAPITAUX PROPRES

€	31/12/2024	Affectation du résultat N-1 en Capitaux Propres	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres	31/12/2025
Capital social ou individuel	2 700 009 248					2 700 009 248
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 960 658 259					1 960 658 259
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	270 000 925					270 000 925
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	147 702 662	206 627 806	-43 200 148			311 130 320
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice	206 627 806	-206 627 806		60 032 164		60 032 164
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 284 998 899		-43 200 148	60 032 164		5 301 830 915

5.4.1 Capital Social

Le capital social s'élève à 2 700 009 247,50 €, réparti en 1 080 003 699 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,50 €, elles-mêmes détenues comme suit :

- EDF	541 081 853 actions ordinaires
- La Caisse des Dépôts et Consignations	322 921 105 actions ordinaires
- CNP Assurances	205 600 705 actions ordinaires
- CNP retraite	10 400 036 actions ordinaires

Le capital social est intégralement libéré.

5.4.2 Acompte sur dividendes

Il n'y a pas eu d'acompte sur dividendes pour l'exercice 2025.

5.4.3 Résultat de l'exercice

La société a dégagé un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2025 d'un montant de 60 032 164 €.

5.5 DETTES FINANCIERES

Les dettes financières d'un montant de 2 956 288 681 € sont constituées d'un emprunt obligataire souscrit en 2017 pour l'acquisition des titres RTE.

En 2024, CTE a procédé au refinancement de sa dette via l'émission d'un emprunt obligataire sur les marchés réglementés.

Rubriques	€	Degré d'exigibilité		31/12/2025	31/12/2024
		1 an au plus	Plus d'un an		
Autres emprunts obligataires		36 288 681	2 920 000 000	2 956 288 681	2 956 288 681
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Dettes financières		36 288 681	2 920 000 000	2 956 288 681	2 956 288 681

L'émission obligataire consiste en trois tranches : 1200 M€ de maturité 2028 (coupon 1,5%), 1220 M€ de maturité 2032 (coupon 2,125%) et 500 M€ de maturité 2036 (coupon 3,75%). La maturité moyenne résiduelle au 31/12/2025 est de 6,3 ans.

Au 31 décembre 2025, les intérêts courus s'élèvent à 36,3 M€.

5.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

€	Degré d'exigibilité		31/12/2025	31/12/2024
	1 an au plus	Plus d'un an		
Fournisseurs	4 386		4 386	147 684
Factures non parvenues	168 706		168 706	166 713
Fournisseurs et comptes rattachés	173 092		173 092	314 397
Avances et acomptes reçus				
Dettes sociales				
Dettes fiscales				
Produits constatés d'avance				
Autres dettes	11 355 338		11 355 338	30 126 331
Autres dettes et comptes de régularisation	11 355 338		11 355 338	30 126 331
Dettes d'exploitation et autres dettes	11 528 430		11 528 430	30 440 728

Les autres dettes correspondent aux flux liés à l'intégration fiscale avec RTE.

5.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Depuis sa création, la société CTE n'a pas généré de chiffre d'affaires.

5.8 RESULTAT D'EXPLOITATION

Rubriques	€	31/12/2025	31/12/2024
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		1 170 194	3 403 923
Impôts, taxes et versements assimilés			
Charges de personnel			
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements :		
	Dépréciations :		
Sur actif circulant :	Dépréciations :		
Pour risques et charges :	Dotations aux provisions :		
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		1 170 194	3 403 923
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 170 194	-3 403 923

Le poste « Autres achats et charges externes » d'un montant de 1 170 194 € s'explique principalement par :

- Les honoraires des commissaires aux comptes, frais et débours pour 121 233 € ;
- Les prestations comptables pour 115 320 € ;
- Les prestations du RTE relatives à l'intégration fiscale CTE pour 24 113 € pour l'année 2025 ;
- Les autres prestations de services d'un montant total de 909 428 € concernent principalement des frais de prestations d'appui au fonctionnement (654 000 €) et les frais de notation (199 171 €).

Depuis sa création, la société CTE ne compte aucun salarié dans ses effectifs.

5.9 RESULTAT FINANCIER

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participations	102 791 620	249 927 591
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	328 111	13 180 711
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	103 119 731	263 108 302
Dotations financières aux amortissements et provisions, dépréciations	2 073 464	2 223 125
Intérêts et charges assimilées	62 674 970	65 058 681
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	64 748 434	67 281 806
RESULTAT FINANCIER	38 371 297	195 826 496

Le résultat financier de la société CTE d'un montant de 38 371 297 € s'explique par :

- Des dividendes reçus de la part de la filiale RTE pour un montant de 102 791 620 € ;
- De la rémunération du compte courant pour 328 111 € ;
- De la dotation aux amortissements de la prime d'émission de l'emprunt obligataire pour 2 073 464 € ;
- Des charges d'intérêts sur l'emprunt obligataire pour 62 674 970 €.

5.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

5.11 IMPOT SUR LES BENEFICES

Le produit net au titre de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2025 est de 22 831 061 € et correspond au boni d'intégration fiscal.

- Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition de l'impôt	€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net après impôt
Résultat courant		37 201 103	22 831 061	60 032 164
Crédits d'impôt				
RESULTAT COMPTABLE		37 201 103	22 831 061	60 032 164

6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement marquant ne s'est déroulé depuis le 1er janvier 2026.

6.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 représentent 100 400 € HT et se décomposent en 3 catégories :

	les Commissaires aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	69 100 €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	12 000 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	19 300 €

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

6.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Pas d'engagement hors bilan